

# **Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° 05/A0N0/APN/CIPM/2018 du 13 août 2018 pour la SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE ASSISTANCE – EVACUATION SANITAIRE ET FRAIS FUNERAIRE POUR LE COMPTE DU PERSONNEL DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE, en procédure d'urgence.**

## 1. Objet

Le Directeur Général de l'Autorité Portuaire Nationale (APN) lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la souscription d'une police d'assurance maladie et assistance évacuation sanitaire et frais funéraires pour le compte de son personnel et leurs familles, exercices 2019 et 2020.

## 2. Consistance des prestations

Les prestations du présent A0N0 portent sur la couverture du personnel de l'APN et leurs familles en assurance maladie et assistance évacuation sanitaire et frais funéraires.

La consistance de ces prestations est détaillée dans les Termes de Référence du présent Dossier d'Appel d'Offres

### 3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des prestations est de 50.000.000 (cinquante millions) FCFA par année.

### 4. Délai de livraison

Le délai d'exécution des prestations est de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service portant démarrage des prestations, et divisés en deux(02) tranches comme ci-après :

La tranche ferme (2019) ;

La tranche conditionnelle (2020).

### 5. Allotissement

Les prestations à exécuter dans le présent Appel d'Offres sont en un (01) lot unique.

### 6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres National Ouvert s'adresse aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais installées au Cameroun remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) et agréées par le Ministre en charge des Finances.

### 7. Financement

Les prestations sont financées par l'Autorité Portuaire Nationale, budget des exercices 2019 et 2020, code comptable n° 620 901, sous-programme n°3.

### 8. Consultation du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables, dès publication du présent avis, auprès de la Cellule Juridique, Autorité Portuaire Nationale, Immeuble CAA, Boulevard du 20 mai B.P.11538 Yaoundé, Tél. (237)222.23.73.16/222.23.73.17, Fax. (237)222.23.73.14. Email : apn@camnet.cm.

### 9. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré à la Direction

Générale de l'Autorité Portuaire Nationale (Secrétariat) à l'adresse ci-dessus, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de 75.000 (soixante-quinze mille) francs CFA, dans le Compte spécial CAS-ARMP n° 335988 ouvert à la BICEC.

#### 10. Remise des offres

Les offres rédigées en français et/ou en anglais doivent être remises en 06(six) exemplaires dont un(01) marqué original et 05(cinq) copies comme tels, suivant les indications du paragraphe 4 du RGA0 (pièce n°2) et 4.6.1 du RPA0 (pièce n°3). Les offres ainsi confectionnées doivent parvenir à l'Autorité Portuaire Nationale, Direction Générale (Secrétariat), au plus tard le 11 septembre 2018 à 13 heures, heure locale, sous pli/enveloppe fermé(e) portant la mention :

« Appel d'Offres National Ouvert n°05/A0N0/APN/CIPM/2018 du 13 août 2018 pour la souscription d'une police d'assurance maladie □ assistance évacuation sanitaire et frais funéraires pour le compte du personnel de l'Autorité Portuaire Nationale, en procédure d'urgence. A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Financement : Budget APN, tranche ferme(2019) et tranche conditionnelle (2020).

#### 11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie et délivrée par une banque de premier ordre ou une des Compagnies d'Assurance agréées par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce n°11 du DAO, d'un montant de 1.000.000( un million) FCFA; il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel, toutes taxes comprises de la lettre-commande et valable pendant trente(30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

#### 12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises doivent être produites en originaux ou en copies

certifiées conformes par le service émetteur ou d'une autorité administrative (Gouverneur, Préfet et Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois(03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou d'une compagnie d'assurance agréées par le Ministère chargé des Finances. Le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'appel d'offres entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours

### 13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis s'effectue en 02(deux) temps :

– Dans un premier temps, il est procédé à l'ouverture des dossiers administratifs et des offres techniques le même jour 11 septembre 2018 à 14 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Autorité Portuaire Nationale dans la salle de réunion ( 1er étage) de l'immeuble siège sis Immeuble CAA, Boulevard du 20 mai à Yaoundé.

– Dans un second temps, il est procédé à l'ouverture des offres financières à une date ultérieure. Celle-ci est communiquée aux soumissionnaires dont les dossiers administratifs sont en règle et dont les offres techniques obtiennent une note supérieure ou égale à 80 (quatre-vingt) points sur 100(cent).

Le soumissionnaire peut assister à la séance d'ouverture des plis ou s'y faire représenter par une personne de son choix dûment mandatée à cet effet.

### 14. Critères d'évaluation

La méthode de notation est par points.

#### 14.1 Critères éliminatoires

Dossier administratif

Fausse déclarations, substitution ou falsification des pièces administratives ;

Absence d'agrément du Ministère en charge des Finances et l'attestation d'adhésion aux dispositions du Code des assurances CIMA certifiant que la compagnie n'est pas sous administration provisoire ni sous surveillance ;

Présence d'informations financières dans l'offre administrative et technique ;

non-production de l'offre en 06 (six) exemplaires ;

non présentation de l'original de la caution de soumission.

Le non-respect de l'un de ces critères entraîne le rejet de l'offre.

Offre technique

Note technique inférieure à quatre-vingt (80) points sur cent (100) ;

#### 14. 2 Critères essentiels

Les offres techniques sont évaluées selon les critères suivants:

- 1) Présentation générale de l'offre 03 points
- 2) Références générales du soumissionnaire dans le domaine 06 points
- 3) Références du soumissionnaire dans les risques similaires au cours des trois dernières années (joindre première et dernière page du marché, comportant les garanties sollicitées plus attestation de satisfecit pour être pris en compte) 10 points
- 4) Description détaillée des garanties offertes 10 points
- 5) Modalités de mise en jeu de la garantie 12 points
- 6) Production des états réglementaires (C4 et C11 pour les exercices 2015,2016 et 2017) 06 points
- 7) Couverture des engagements réglementés 15 points
- 8) Couverture de la marge de solvabilité 10 points
- 9) Cadence de règlement des sinistres dans la branche similaire au cours des cinq dernières années 20 points
- 10) Couverture de la réassurance dans la branche considérée 8 points

TOTAL 100 points

Les critères et sous-critères essentiels sont détaillés dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres(RPA0).

#### 15. Attribution

Le Prestataire est choisi selon la méthode du mieux disant par combinaison des critères techniques et financiers.

#### 16. Durée de validité des offres

Le soumissionnaire reste engagé par son offre pendant quatre-vingt-dix(90) jours au-delà de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### 17. Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'adresse ci-après :

Chef de la Cellule Juridique, Autorité Portuaire Nationale

Immeuble CAA, Boulevard du 20 mai,

B.P.11538 Yaoundé, Tel. (237) 222.23.73.16/222.23.73.17.

Fax. (237) 222.23.73.14.E-mail : apn@camnet.cm.